Le présent livret a pour objet de vous informer et de vous rappeler quelques conseils simples afin de mieux assurer votre sécurité.

1) L'Enregistrement au consulat

L'inscription consulaire, gratuite, permet aux autorités françaises de vous localiser plus aisément en cas de problème.

➔ **Vous pouvez vous inscrire en ligne sur service-public.fr** :
Il conviendra de scanner, pour vous-même et vos enfants mineurs les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport (en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans)
- Photo d'identité
- Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire. Au moment de l'inscription, dans la plupart des cas il vous est proposé un unique poste consulaire. Dans les autres cas, vous pouvez connaître votre circonscription consulaire en vous rendant sur le site internet de l'ambassade de France du pays dans lequel vous souhaitez vous inscrire.

➔ **Vous pouvez vous inscrire directement sur place** :
Il conviendra de se rendre à l'ambassade et de présenter les documents énoncés précédemment.

NB : **Pour les séjours de moins de 6 mois, il est recommandé de s'enregistrer sur la plateforme Ariane**.

2) En cas de crise

1. L'alerte

Plusieurs moyens de communication et d'alerte sont disponibles pour vous permettre de conserver le contact avec l'ambassade :

- **Le système d'alerte par SMS**

- **Le système d'alerte par courriel** : Elle permet de vous adresser des instructions plus détaillées que celles transmises par SMS.

2. Le découpage en îlots

Le plan d'urgence mis en place à Tbilissi prévoit le découpage de la capitale géorgienne en îlots dotés de responsables et de suppléants.

Les Français résidant en province sont eux gérés directement par l'ambassade.

- **Référez-vous à la carte à la fin du manuel pour déterminer à quel îlot vous appartenez**
- Un équipement de communication directe est fourni aux îlotiers qui reçoivent de l'ambassade les consignes à vous transmettre.
- **Ainsi, en cas de crise, c'est votre îlotier qui prendra contact avec vous. Il vous fera connaître les éventuelles instructions de l'ambassade et répercutera les informations sur votre situation à l'ambassade.**

3. L'attitude à adopter

Une crise grave est composée de trois phases :

- **La phase d'attente** : l'attitude à adopter est de rester à votre domicile jusqu'à ce que les consignes soient données.

- **La phase de regroupement** : les consignes concernant la façon de réaliser le regroupement et le(s) lieu(x) de celui-ci vous seront données après le déclenchement de la crise et en fonction de son déroulement.

  Dans tous les cas, il conviendra de n'emmener que le minimum.
  La période de regroupement peut être d'une durée très variable. Aussi est-il, là encore, indispensable de respecter strictement les instructions reçues et de se mettre au service des personnels chargés de l'évacuation.

- **La phase d'évacuation** : elle peut s'effectuer directement vers la France ou comporter une étape intermédiaire dans un pays voisin.

  Cela suppose donc :

  - **De n'être encombré que du minimum afin de permettre au plus grand nombre de nos compatriotes d'être évacués le plus rapidement possible.**

  - **De disposer de vos papiers d'identité, d'argent liquide et d'une carte bancaire.**

Ce plan ne se substitue pas aux consignes et aux mesures de sécurité décidées par les autorités locales, sur lesquelles il doit pouvoir s'appuyer.

Tous les services d'urgence géorgiens sont joignables par un numéro unique : 112.
Ce numéro est valable pour les urgences médicales, la police, les services d'incendie, gaz…